

## 2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Ce projet, compte tenu de ses caractéristiques, fera l'objet :

- D'une Etude d'Impact,
- D'un dossier de demande de défrichement,
- D'une Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau,
- D'une Déclaration au titre de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE),
- D'une Mise en conformité du document d'urbanisme.

Le projet, conformément au décret n°2009-1414 du 19 novembre 2009 (relatif aux procédures administratives applicables à certains ouvrages de production d'électricité), ainsi que les diverses procédures précitées, seront soumis à **enquête publique**.

Etant donné que **le réseau Natura 2000 n'est pas présent en Guyane**, l'évaluation des incidences Natura 2000 ne s'avère pas nécessaire pour le projet.

Compte tenu des caractéristiques du projet de centrale électrique hybride, **un régime « Déclaration » a été retenu** après examen des intitulés et des seuils des rubriques de la nomenclature « loi sur l'eau » : 1.1.1.0 et 2.1.5.0. Le **dossier d'incidence au titre de la loi sur l'eau** fait partie de la présente Etude d'Impact.

En raison des équipements de la centrale thermique et de la zone de stockage d'énergie, le projet est soumis au **régime de la déclaration contrôlée** par les rubriques 2910 et 4734, et au **régime de la déclaration** par la rubrique 2925 des ICPE<sup>7</sup>.

Enfin, l'article L.123-6 du Code de l'Environnement prévoit que « lorsque la réalisation d'un projet, plan ou programme est soumise à l'organisation de plusieurs enquêtes publiques, dont l'une au moins en application de l'article L.123-2 du Code de l'Environnement, il peut être procédé à une enquête unique [...] ». **Le projet de centrale électrique hybride pourrait donner lieu à une enquête publique unique**, portant à la fois sur les procédures citées précédemment, soit :

- La procédure de permis de construire,
- L'évaluation environnementale (étude d'impact),
- La demande d'autorisation de défricher,
- La Mise en conformité du document d'urbanisme.

---

<sup>7</sup> ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

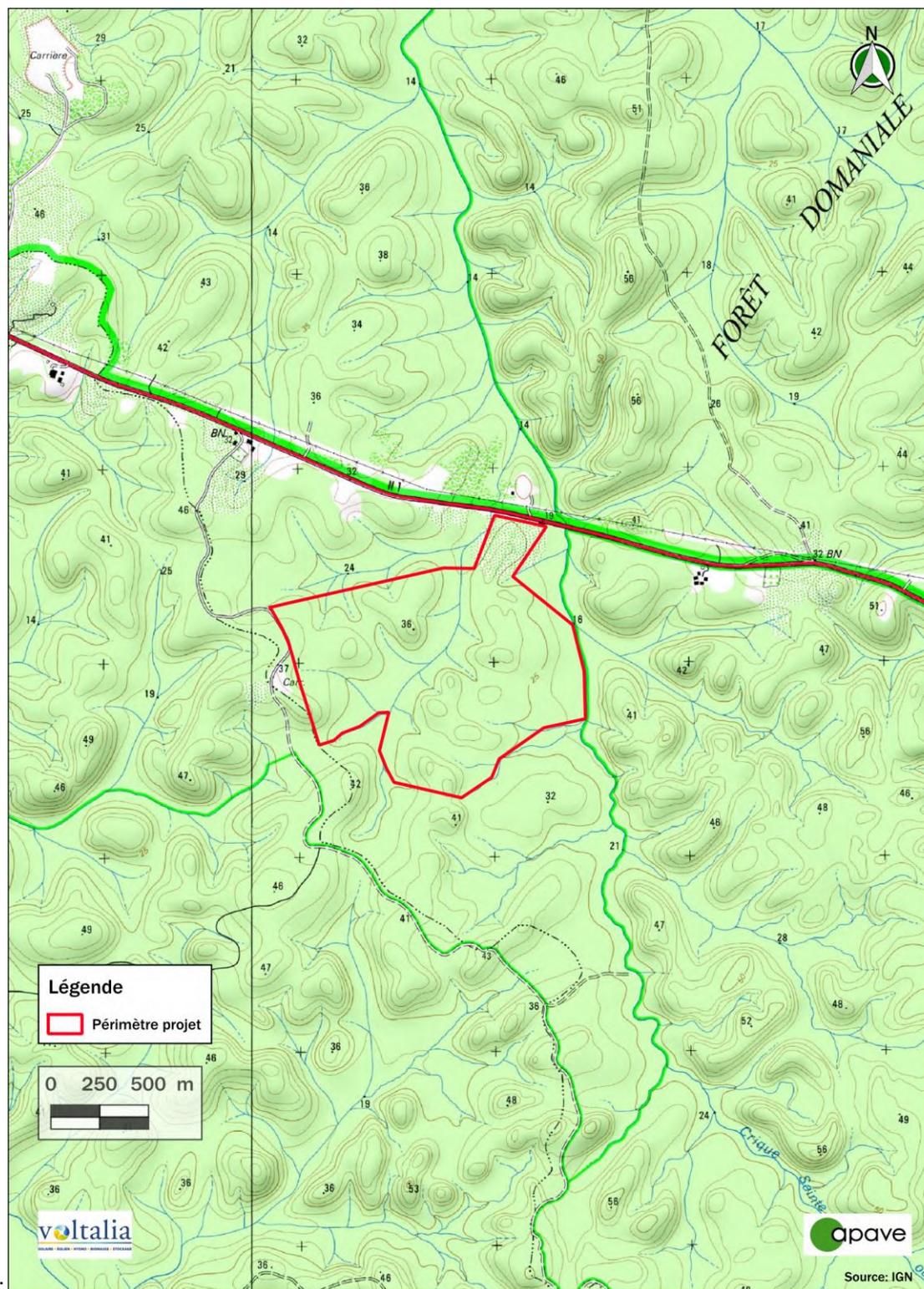
## 3. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### 3.1. Localisation géographique

Le projet de centrale électrique hybride est envisagé en partie Ouest du département de la Guyane, et plus précisément sur la commune de Mana (6 330 km<sup>2</sup>). La commune est située en partie sur la côte Atlantique, néanmoins l'emprise du projet est localisée à plus de 30 km au Sud de l'océan.



Mana est localisée à proximité immédiate de la commune de Saint-Laurent du Maroni, ces deux communes sont directement accessibles par la route nationale 1 (RN1).



Le terrain du projet (134 ha), sur la commune de Mana, a été sécurisé par un CRF<sup>8</sup> de l'ONF<sup>9</sup>, qui constitue une promesse de bail. Le terrain sera réservé auprès de l'ONF et ensuite une convention d'occupation sera établie.

Actuellement, aucun découpage cadastral spécifique au projet n'a eu lieu sur les terrains d'implantation. Néanmoins le projet se situe sur la parcelle F1700.

<sup>8</sup> CRF : Contrat de Réserve Foncière.

<sup>9</sup> ONF : Office National des Forêts.

## 3.2. Synthèse des enjeux identifiées

Trois niveaux d'enjeux ont été hiérarchisés au regard de la synthèse de l'état initial :

- **Les enjeux forts** : ces zones présentent des contraintes :
  - techniques, par rapport au projet d'aménagement envisagé,
  - réglementaires, car elles bénéficient d'une protection administrative.
- **Les enjeux moyens** : ces zones peuvent être aménagées sous conditions.
- **Les enjeux faibles ou positifs** : ces zones peuvent faire l'objet d'aménagement.

Niveaux d'enjeux	Critères retenus	
<b>FORTS</b>	<b>Ecologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Habitats : Les zones humides identifiées sur l'emprise du projet (22,6 ha), présentent des enjeux de conservation forts</li> <li>● Flore : les espèces suivantes présentent des enjeux de conservation très forts et forts, respectivement : <i>Pachira dolichocalyx</i> et <i>Laplacea fruticosa</i></li> <li>● Batrachofaune : Atélope de Guyane, Rainette des bas-fonds, Otophryne hurlante, Centrolène splendide</li> <li>● Avifaune : Grand Jacamar, Râle concolor et Tamatia à collier (enjeux forts) et Milan à long bec (enjeux très forts)</li> </ul>
	<b>Urbanisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Projet non compatible avec le zonage du secteur : classement du site en zone A (agriculture) et zone Nf (naturelle forestière) – MECDU en cours</li> </ul>
	<b>Hydrographie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Des affluents de la crique Ste-Anne traversent l'emprise du projet, il s'agit de cours d'eau de taille très réduite</li> <li>● Le site de projet est bordé par la crique Ste-Anne</li> </ul>
<b>MOYENS</b>	<b>Géologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Une forte teneur des sols en concrétions ferrallitiques</li> <li>● Présence locale d'argile brun-rouge, orange et blanche, pouvant engendrer des difficultés d'infiltration</li> </ul>
	<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Un dossier de demande de défricher rendu nécessaire dans le cadre de l'aménagement de la centrale électrique hybride</li> </ul>
	<b>Topographie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Une localisation du site au sein de la forêt monumentale de Guyane</li> <li>● Un relief présentant des contraintes pour implanter le parc photovoltaïque</li> </ul>
	<b>Ecologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Habitats :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les habitats suivants présentent des enjeux modérés de conservation : Forêts denses sur sols meubles et profonds (15,1 ha) et Forêts denses sur pentes à <i>Spatanthus lateralis</i> (11,1 ha)</li> </ul> </li> <li>● Flore : les espèces suivantes présentent des enjeux de conservation modérés : <i>Recordoxylon speciosum</i>, <i>Palmorchis prospectorum</i> et <i>Bollea cf hemixantha</i></li> <li>● Avifaune : 11 espèces identifiées présentant des enjeux de conservation modérés (cf. 4.3.4.1.c La faune)</li> </ul>
	<b>Gestion de l'eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Absence de réseau d'alimentation en eau potable dans ce secteur</li> <li>● Absence d'assainissement collectif dans la zone d'étude</li> </ul>
	<b>Risques majeurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Risque de feu de végétation</b> : commune de Mana concernée par ce risque</li> </ul>
<b>FAIBLES ou POSITIFS</b>	<b>Ensoleillement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Un ensoleillement favorable</li> </ul>
	<b>Eaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Ressource en eaux souterraines abondante, la nappe est située à proximité de la surface du sol (1 à 3 m de profondeur selon les saisons) :</li> </ul>

Niveaux d'enjeux	Critères retenus	
	<b>souterraines</b>	<p>bon état quantitatif et qualitatif de ces ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Aucun captage AEP (ni de périmètre de protection de captage) recensé au sein du périmètre opérationnel</li> <li>● Présence de puits et forages hors du site : aucune contrainte vis-à-vis du projet envisagé ou de la ressource en eau</li> </ul>
	<b>Ecologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Habitats : des enjeux de conservation faibles et très faibles ont été identifiés au niveau des habitats suivants : Forêts dégradées denses et hautes de basse altitude (77,2 ha) et Abattis Bushi Nenge (3,7 ha)</li> <li>● Flore : les espèces suivantes présentent des enjeux de conservation faibles : <i>Disteganthus lateralis</i>, <i>Qualea rosea</i> et <i>Dicorynia guianensis</i></li> <li>● Batrachofaune : Rainette à doigts orange et Rainette crépitante</li> <li>● Herpétofaune : Lézard coureur galonné</li> <li>● Avifaune : 14 espèces identifiées présentant des enjeux de conservation faibles (cf. 4.3.4.1.c La faune)</li> </ul>
	<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Des activités économiques essentiellement tournées vers le commerce, le transport et les services divers, ainsi que vers l'agriculture</li> <li>● Des IG (Indications Géographiques de boissons spiritueuses) qui n'induisent pas de sensibilité particulière vis-à-vis du projet</li> <li>● Une activité sylvicole sur la commune de Mana en ralentissement depuis les dernières années</li> </ul>
	<b>Infrastructures de déplacement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Un axe viaire principal (RN1) permet l'accès facilité au site</li> <li>● Pas de piste DFCl existante aux alentours du projet</li> <li>● Aucun enjeu d'itinéraire touristique</li> </ul>
	<b>Bruit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'habitation la plus proche se trouve à 120 m au Nord de la limite des terrains d'implantation du projet, en bordure Nord de la RN1</li> </ul>
	<b>Energie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Une ligne haute tension sur la RN1 au Nord du site de projet</li> <li>● Le développement des énergies renouvelables encouragé par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie de Guyane</li> </ul>
	<b>Gestion des déchets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Présence de déchèteries dédiées aux particuliers sur le territoire intercommunal. Des sociétés spécialisées dans la collecte des déchets des professionnels sont présentes sur le territoire de la Guyane</li> </ul>
	<b>Risques majeurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Risque d'inondation</b> : emprise du projet hors zone inondable</li> <li>● <b>Risque Littoraux</b> : site de projet situé à l'écart du littoral</li> <li>● <b>Risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD)</b> : pas de canalisations TMD sur la commune de Mana. La RN1 en bordure Nord du projet est un axe routier employé pour le TMD</li> <li>● <b>Risque pollution marine</b> : site de projet situé à l'écart de la mer et du littoral</li> <li>● <b>Risque de mouvement de terrain</b> : l'emprise du projet n'est pas concernée par ce risque</li> </ul>
<b>FAIBLES ou POSITIFS</b>	<b>Patrimoine culturel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Aucune Zone de Présomption de Prescription Archéologique sur le site d'étude</li> <li>● Aucun monument historique protégé sur le site ni même aucun périmètre de protection</li> <li>● Aucun site classée ou inscrit dans un rayon de 5 km autour du site de projet</li> </ul>

Niveaux d'enjeux	Critères retenus	
	<b>Paysage</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Un paysage de forêt monumentale de Guyane</li><li>● Aire d'étude immédiate : présence d'écrans naturels, n'offrant pas, ou de façon ponctuelle dans le temps, de vues lointaines</li><li>● Des points de vues partielles depuis la RN1 et la route Ste-Anne</li><li>● Covisibilité très réduite depuis les habitations à proximité</li></ul>

## 4. PRESENTATION DU PROJET

### 4.1. Raisons du choix du site de projet

Le secteur offre un potentiel intéressant :

- Le secteur bénéficie d'un **ensoleillement élevé**, compte tenu de sa situation proche du littoral guyanais. D'après la DEAL Guyane, le gisement solaire moyen annuel du département s'élève à 1222 kWh/m<sup>2</sup>,
- Le terrain retenu présente des zones relativement « plates », ce qui limitera les ombres portées.

Le site retenu est localisé au sein de la forêt dense guyanaise. Dans ce contexte, les habitations les plus proches sont identifiées à plus de 120 m au Nord de la limite de propriété du site de projet bien au-delà des zones de covisibilité.

La ligne haute tension B (HTB) Kourou-Saint-Laurent (90 kV) est située au niveau de la RN1, à proximité immédiate du site de projet au Nord. Le poste électrique d'EDF, auquel est raccordée la ligne HTB précitée, est situé à environ 6,5 km à l'Ouest du site du projet.

La présence de la RN1 (principal axe routier de la Guyane) au Nord des terrains d'implantation du projet permet un accès facile au site, notamment pour les approvisionnements dans le cadre de la phase travaux. Les voiries sont suffisamment dimensionnées pour recevoir ce trafic temporaire supplémentaire, généré par le chantier.

Le périmètre opérationnel ne recoupe aucun zonage d'intérêt ou d'inventaire (site Ramsar, Réserve naturelle, APPB, ZNIEFF). A noter qu'en Guyane, le réseau Natura 2000 n'est pas présent.

La forte présence de la forêt guyanaise sur les terrains d'implantation du projet, crée des écrans visuels naturels qui empêchent la covisibilité avec la centrale électrique hybride. Malgré le défrichement d'une partie du site, une grande partie de la végétation sera maintenue afin de garder ces écrans naturels, ce qui conduit à limiter les impacts paysagers.

De la même façon, la situation éloignée des terrains par rapport aux bourgs des communes d'implantation et limitrophes (Mana et Saint-Laurent du Maroni) contribue à la réduction de l'impact généré par le projet sur le paysage.

Le site du projet prend place en dehors des zones à risques majeurs, qu'ils soient naturels ou anthropiques. Le respect d'exigences en matière de conception et de construction permettra de s'affranchir des aléas recensés (incendie forêt principalement).

### 4.2. Caractéristiques techniques

Les diverses installations de la centrale hybride (parc photovoltaïque, centrale thermique, locaux techniques...) occuperont une surface d'environ 47,2 ha de ce terrain. La centrale électrique hybride comportera :

- Un **poste de livraison** :

Le poste de livraison sera situé à l'entrée Nord du site. Il sera installé sur une surface bétonnée de 30 m<sup>2</sup>.

- Des **postes électriques** :

Le projet prévoit l'implantation de 23 postes électriques repartis sur le site comme suit :

- 12 postes pour le parc photovoltaïque, consistant en :
  - 24 transformateurs à l'huile, avec une puissance comprise entre 1 à 3 MW,
  - 255 onduleurs de 185 kVA,

- 2 postes pour la centrale thermique, consistant en :
  - 3 transformateurs à l'huile, avec une puissance comprise entre 1 à 3 MW,
  - 6 onduleurs de 1 MVA,
- 9 postes pour la zone de stockage, consistant en :
  - 18 transformateurs à l'huile, avec une puissance comprise entre 1 à 3 MW,
  - 45 onduleurs de 1 MVA.

Soit un total de 45 transformateurs et de 306 onduleurs sur site.

Les onduleurs sont utilisés pour transformer le courant continu produit par les modules photovoltaïques en courant alternatif. Le courant alternatif obtenu est ensuite acheminé vers le transformateur, où la tension est élevée à 20 kV.

Les postes électriques seront implantées sur des plateformes bétonnées d'environ 34 m<sup>2</sup> chacun.

■ Une **zone de stockage d'électricité** :

La zone de stockage d'électricité consiste en 57 conteneurs de 40 pieds, dans lesquels seront placées des batteries

Cette zone comprend également une aire de stockage « Spare » destinée au stockage de pièces détachées dans des conteneurs maritimes.

La zone de stockage d'électricité est divisée en trois secteurs (2 148 m<sup>2</sup> par secteur), elle occupe une surface totale de 6 444 m<sup>2</sup>.

■ Une **centrale thermique** :

Cette installation est composée de:

- 10 conteneurs de 40 pieds abritant des groupes électrogènes,
- Quatre citernes de 100 m<sup>3</sup> pour le stockage de gazole et/ou biocarburant employé pour les groupes électrogènes,
- Une réserve incendie de 120 m<sup>3</sup> (bâche souple),

Les équipements de la centrale thermique sont disposés sur une surface de 1742,5 m<sup>2</sup>.

---

Il est important de remarquer que la centrale thermique agit comme un système d'appoint, qui a pour objectif de garantir la production en continue de la centrale électrique hybride. Elle prendra le relais ponctuellement (environ 5 % selon les premières prévisions en cas de production trop faible de l'installation solaire, de manière à assurer une réinjection continue sur le réseau

---

■ Des **bureaux et locaux techniques** :

Ces locaux sont composés de :

- Des bureaux d'opération et maintenance (O&M),
- Une salle de contrôle,
- Des sanitaires,
- Un réfectoire.

Ces installations sont disposées dans des locaux de type ALGECO. La surface destinée aux bureaux et locaux techniques est d'environ 330 m<sup>2</sup>.



## 5. SYNTHÈSE DES IMPACTS ET MESURES

### 5.1. Impacts et mesures en phase travaux

MILIEU	IMPACTS (travaux)	NIVEAU (avant mesures)	MESURES	IMPACTS RESIDUELS
<b>Chantier</b>	Organisation du chantier et emprise au sol	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Emprise des travaux à l'intérieur des limites parcellaires</li> <li>● Zones de travail et de stockage délimitées</li> <li>● Plan d'organisation du chantier</li> <li>● Système d'assainissement autonome de la base de vie</li> <li>● Site préalablement clôturé</li> <li>● Panneau d'information du public avec renseignements nécessaires</li> <li>● Communication et sensibilisation en direction des entreprises concernant les règles environnementales</li> </ul>	Très faible
<b>Gestion des déchets</b>	Production de déchets de chantier, de gravats, de terres végétales ou de déblais	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Modalités de collecte définies dans le cahier des charges des entreprises de travaux</li> <li>● Acheminement des déchets vers des filières de valorisation, à l'échelle locale</li> <li>● Interdiction du brûlage des déchets</li> <li>● Abattage et valorisation des arbres dans le cadre des opérations de défrichage</li> <li>● Suivi des déchets (registre d'enlèvement)</li> </ul>	Nul
<b>Climat et Air</b>	Altération de la qualité de l'air	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Utilisation d'engins en bon état de fonctionnement</li> <li>● Contact des engins coupé</li> <li>● Chantier et voies régulièrement nettoyés</li> <li>● Stockage de matériaux légers munis de couvercles / bâches</li> </ul>	Très faible
<b>Sols et eaux</b>	Tassement et imperméabilisation du sol	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Aménagement des voies et chemins dès le début du chantier</li> <li>● Utilisation de pieux évitant les fondations en béton</li> <li>● Emplacement des locaux techniques et de la base de vie en fonction des accès au site</li> <li>● Zones de travaux limitées au nécessaire et balisées</li> <li>● Terres excavées réutilisées sur place</li> <li>● Utilisation d'engins « légers »</li> </ul>	Très faible

MILIEU	IMPACTS (travaux)	NIVEAU (avant mesures)	MESURES	IMPACTS RESIDUELS
Sols et eaux	Risque de pollution	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Etat des engins et du matériel vérifié</li> <li>● Cuves d'hydrocarbures équipées d'une cuvette de rétention, sur membrane étanche</li> <li>● Ravitaillement des engins de chantier par camion-citerne, sur une aire réservée, au moyen d'un pistolet muni d'un dispositif anti-refoulement</li> <li>● Aucun(e) entretien, réparation, vidange d'engins de chantier sur le site</li> <li>● Un kit anti-pollution (pour tous types de produits) disponible au niveau des zones de stockage et de ravitaillement, et base vie</li> <li>● Eaux de lavage des toupies à béton récupérées dans un bac de rétention</li> <li>● Utilisation d'huiles biodégradables</li> <li>● Containers à déchets non inertes protégés contre les intempéries par des couvercles ou bâches</li> <li>● Système d'assainissement autonome de la base de vie</li> <li>● Mise en place de filtre aval (protection des fossés)</li> <li>● Aucun travail n'est prévu sur ou à proximité des cours d'eau, ou des zones humides, identifiés sur site</li> </ul>	Très faible
	Augmentation du ruissellement	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Lignes de panneaux montées sur pieux, garantissant la conservation d'espaces enherbés</li> <li>● Pas de terrassement important</li> <li>● Imperméabilisation restreinte à la centrale thermique, à la zone de stockage et aux voiries lourdes</li> </ul>	Faible
	Excavation de terre	Nul	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Aucun terrassement « lourd » n'est prévu dans le cadre du projet</li> <li>● Valorisation de la terre excavée sur place</li> </ul>	Nul
Ressources naturelles	Consommations de matières premières, d'énergie et d'eau	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Conservation au maximum du relief existant, minimisant les déblais</li> <li>● Equipements à faible consommation d'énergie privilégiés</li> <li>● Lumières des locaux de la base de vie éteintes en fin de journée</li> <li>● L'arrosage des pistes, pour éviter les envols de poussières, sera <b>limité</b> au strict nécessaire</li> </ul>	Très faible

MILIEU	IMPACTS (travaux)	NIVEAU (avant mesures)	MESURES	IMPACTS RESIDUELS
Habitats naturels et flore	<p>Destruction de la couverture végétale</p> <p>Modification de la structure superficielle du sol, laissant des sols « à nu » sujets à être colonisés par des espèces envahissantes</p>	Fort	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Evitement des zones humides</li> <li>● Evitement de Criques en sous-bois de forêt dense de basse altitude</li> <li>● Evitement des Forêts denses sur sols meubles et profonds</li> <li>● Evitement de Forêts des vallons et des bas de pentes</li> <li>● Evitement de Forêts marécageuses sur argiles à <i>Symphonia globulifera</i></li> <li>● Evitement des Abattis Bushi Nenge</li> <li>● Evitement de Forêts ripicoles</li> <li>● Evitement de Forêts denses sur pentes à <i>Spatanthus lateralis</i></li> <li>● Evitement de Friches secondaires arbustives</li> <li>● Conservation des cours d'eau identifiés sur site</li> <li>● Les plus forts enjeux de conservation des habitats et de la flore sont évités, grâce au positionnement des installations</li> <li>● Double accès au site (RN1 et piste Ste-Anne) pour éviter toute voirie au sein des zones humides traversant le site</li> <li>● Initiation des travaux prévue entre octobre et novembre afin de protéger les habitats humides</li> <li>● Evitement des habitats de flore protégée</li> <li>● Voies de circulation et terrassements limités</li> <li>● Utilisation de pieux en technique de fondations des tables (imperméabilisation évitée et reconquête par la végétation)</li> <li>● Balisage des zones à éviter</li> <li>● Installation des clôtures périphériques (préservation des zones naturelles voisines du projet)</li> <li>● Kits anti-pollution disponibles</li> <li>● Limitation des voies de passage des engins de chantier</li> <li>● L'entretien du couvert végétal sur site se fera par fauchage (maintien d'une strate végétale, limitant la colonisation par des espèces envahissantes)</li> <li>● Mesures de suivi de la végétation</li> <li>● Nettoyage du matériel de chantier pour limiter la dispersion des espèces végétales invasives</li> </ul>	<p>Moyen : Forêts dégradées denses et hautes de basse altitude</p> <p>Faible : Autres habitats et flore</p>

MILIEU	IMPACTS (travaux)	NIVEAU (avant mesures)	MESURES	IMPACTS RESIDUELS
Faune	<p>Perturbations</p> <p>Destruction de l'habitat</p> <p>Risque de mortalité</p> <p>Exil des oiseaux</p> <p>Modifications des circulations</p> <p>Effet de coupure</p>	Fort	<p><u>Mammifères</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune espèce de mammifère patrimoniale n'a pas été mise en évidence au sein des terrains d'implantation</li> <li>Evitement des habitats pouvant accueillir potentiellement des espèces de mammifères</li> </ul> <p><u>Poissons</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun cours d'eau permanent affecté par le projet</li> <li>Contrôle de particules fines par mulchage</li> </ul> <p><u>Amphibiens</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Secteurs sensibles de reproduction (forêt de bas-fond) exclus du projet</li> </ul> <p><u>Reptiles</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'impact du défrichement sur l'espèce de lézard <i>Cnemidophorus lemniscatus</i> est positive, car l'espèce colonise les milieux ouverts. Aucune mesure particulière n'est prévue.</li> </ul> <p><u>Avifaune</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Initiation des travaux en saison sèche (octobre à décembre) limiter le risque de destruction de couvée des espèces d'oiseau identifiées comme de forts enjeux de conservation</li> </ul>	<p>Moyen : Avifaune</p> <p>Faible à nul : autres groupes taxonomiques</p>
Milieu humain	Nuisances olfactives	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Habitations éloignées du site</li> <li>Utilisation d'engins bien réglés</li> <li>Limitation des vitesses de circulation</li> <li>Evacuation régulière des déchets</li> <li>Dispositif d'assainissement autonome de la base de vie</li> </ul>	Nul
	Nuisances sonores et vibrations	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Habitations éloignées du site</li> <li>Itinéraires d'accès au chantier préalablement jalonnés</li> <li>Limitation des horaires du chantier</li> <li>Planification des tâches bruyantes au cours de la journée</li> <li>Arrêt des moteurs des véhicules et engins lors des pauses d'intervention</li> </ul>	Très faible
Milieu humain	Sécurité du personnel et du voisinage	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Clôture préalable et panneaux de chantier d'interdiction au public</li> <li>Gardiennage</li> </ul>	Très faible

MILIEU	IMPACTS (travaux)	NIVEAU (avant mesures)	MESURES	IMPACTS RESIDUELS
			<ul style="list-style-type: none"> <li>● Stationnement interdit en dehors des zones identifiées sur le chantier</li> <li>● Plan Général de Coordination</li> <li>● Sensibilisation du personnel</li> <li>● Information régulière de l'avancement du chantier à la Commune, et à la population</li> <li>● Réserves d'eau souple incendie en entrée de site</li> <li>● Des extincteurs manuels disposés à l'extérieur de chaque local</li> </ul>	
	Activités économiques	Nul	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Loyer versé par la société Mana Energie Guyane pour la location et l'exploitation des terrains à l'ONF Guyane</li> <li>● Entreprises locales favorisées</li> <li>● Emploi de personnel intérimaire sur le secteur</li> <li>● Clientèle pour la restauration et l'hébergement local</li> </ul>	Positif
	Infrastructures de déplacement	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Etat des lieux des voiries publiques (RN1 et route Ste-Anne)</li> <li>● Jalonnement du chantier</li> </ul>	Très faible
	Réseaux divers	Nul	<p><u>Raccordement électrique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Enfouissement des câbles</li> <li>● Maintien de l'accessibilité aux chemins et routes le long desquels est creusée la tranchée d'enfouissement des câbles électriques</li> <li>● Remise en état de la chaussée des chemins et routes empruntées</li> </ul>	Nul
	Risques majeurs	Moyen	<p><u>Risque incendie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect des prescriptions du SDIS de Mana</li> <li>● Mise en place de réserves souples incendie</li> </ul>	Faible
<b>Paysage et patrimoine</b>	Incidence visuelle	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Chantier maintenu propre et organisé</li> <li>● Enlèvement régulier des déchets</li> <li>● Matériaux de revêtement de surface (pour les chemins d'accès lourd) en cohérence avec le contexte paysager (graves latéritiques et graviers)</li> <li>● Pistes et plateformes réalisées sur l'emprise des voies de desserte définitives</li> <li>● Revêtement des pistes et plateformes perméables</li> </ul>	Très faible

## 5.2. Impacts et mesures en phase exploitation

MILIEU	IMPACTS (exploitation)	NIVEAU (avant mesures)	MESURES	IMPACTS RESIDUELS
Climat et Air	Modifications locales des températures	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Impact globalement positif des installations photovoltaïques dans la préservation du climat</li> <li>● Installation des modules à une hauteur minimale de 1,2 m permettant le pâturage et la croissance végétale</li> <li>● Espacement des lignes de panneaux d'environ 2,5 m (sens Est-Ouest)</li> </ul> <p>→ Ces dispositions permettront de limiter le recouvrement du sol, favoriseront la pousse de la strate herbacée, favoriseront la photosynthèse et la capture du CO<sub>2</sub>, et limiteront les variations locales de températures</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Des contrôles réguliers des groupes électrogènes sont prévus, afin de maintenir la performance et le bon fonctionnement des équipements,</li> <li>● Des mesures sont effectuées régulièrement sur le rejet des groupes électrogènes, afin de garantir le respect des valeurs limites d'émission fixées par la réglementation en vigueur</li> </ul>	Faible
	Défrichement			
	Emission de GES provenant de la centrale thermique			
Sols et eaux	Modification du sol	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Aucun terrassement lourd ni nivellement</li> <li>● Choix d'une technique de fondations par pieux battus ou vissés, limitant l'imperméabilisation du sol</li> <li>● Faible imperméabilisation du sol en regard de la superficie du projet</li> <li>● Accès en graviers pour préserver la bonne perméabilité des sols</li> <li>● Tranchées pour l'enfouissement des câbles électriques comblées avec des matériaux adaptés (sable et réemploi des matériaux de déblais)</li> </ul>	Très faible
	Modification du sous-sol			
Sols et eaux	Modification de la structure du sol			
Ruissellement	Modification des écoulements des eaux de ruissellement et des zones d'infiltration au sol	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Lignes de modules éloignées les unes des autres (l'eau s'écoulera entre chaque élément)</li> <li>● Répartition de l'eau ruisselant tout autour des tables</li> <li>● Préservation d'espaces enherbés aux abords et sous les tables</li> <li>● Projet conçu de façon à ce que l'écoulement d'aucun des cours d'eau traversant le site ne soit perturbé</li> <li>● Opération de mulchage pour réduire le phénomène d'érosion</li> <li>● Le positionnement des équipements a été choisit de sorte que les</li> </ul>	Faible

MILIEU	IMPACTS (exploitation)	NIVEAU (avant mesures)	MESURES	IMPACTS RESIDUELS
			<p>surfaces des zone humides et des zones à forts enjeux écologiques soient conservées au maximum</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Conception des pistes comprenant un système de drainage intégré, pour limiter tout ravinement</li> <li>● Gestion des eaux de ruissellement définie au préalable (réseau séparatif, bassin d'orage, séparateur à hydrocarbures pour les eaux polluées...)</li> </ul>	
<b>Eaux souterraines et superficielles</b>	<p>Pollution</p> <p>Création d'un forage pour les eaux sanitaires et d'extinction incendie</p>	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Bacs de rétention sous les transformateurs à huile</li> <li>● Trafic en phase d'exploitation non supérieur à la fréquentation actuelle du site (interventions ponctuelles)</li> <li>● Aucun nettoyage des surfaces n'est effectué : nettoyage de modules naturellement par les eaux de pluie (ou à l'eau pure)</li> <li>● Préservation de l'ensemble des cours d'eau traversant le site et des zones humides</li> <li>● Localisation du site du projet en dehors de tout périmètre de protection de captages d'eau</li> <li>● Aucun captage agricole recensé au sein du périmètre opérationnel</li> <li>● Suivi de la consommation d'eau au niveau du forage</li> </ul>	Faible
<b>Effet de clairière</b>	Augmentation de la vitesse du vent	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Maintien d'une strate herbacée évitant tout phénomène d'érosion du sol</li> </ul>	Très faible
<b>Habitats naturels, flore et faune</b>	<p>Pour rappel : Ce type d'aménagement (projet centrale électrique hybride) ne cause pas particulièrement d'impacts significatifs sur la biodiversité en phase exploitation puisque l'essentiel des impacts est causé lors de la phase de défrichement</p>	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Système d'entretien du parc photovoltaïque respectueux de l'environnement</li> <li>● Développement possible de la végétation sous les panneaux</li> <li>● Espacement entre les tables</li> <li>● Conservation maximum de la couverture végétale sous les panneaux</li> <li>● Aucun nettoyage des surfaces n'est effectué : les modules sont nettoyés naturellement par les eaux de pluie (ou à l'eau pure)</li> <li>● Aucun produit particulier n'est nécessaire pour l'exploitation de la centrale</li> <li>● Débroussaillage de la végétation une fois par an, aux périodes de moindre impact sur les espèces présentes sur site</li> </ul>	Faible